



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 343-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 179 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 mai 2021, le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n° 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Conformément au décret gouvernemental, nous invitons toute personne intéressée à transmettre vos questions, des observations ou des commentaires, au plus tard le jeudi 27 mai 2021, de la façon suivante :

- En les remettant directement à l'hôtel de ville sise au 646, 1^{er} Rang Ouest
- En les déposant dans la chute à courrier près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville ;
- En envoyant à l'adresse courriel suivante : directiongenerale@ste-christine.com

Que l'objet du projet de règlement vise à remplacer le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Que ce projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au ste-christine.com sous la rubrique « greffe/règlements ». Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous procurer une copie de ce projet de règlement à l'hôtel de ville sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE, CE 10 MAI 2021.

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard